

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 3 avril 2017 À 20 h 00**

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, M. BRUNEAU, E. CARDIN, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, D. RAMBAUD.

Excusés : E. BOUTIN, J.L. GOBIN pouvoir à F. LAUNAY, J.ORIEUX pouvoir à O. RECOQUILLE

Secrétaire de séance : D. COUTAUD

Convocation : 27 mars 2017



SUBVENTIONS 2017

Madame Evelyne RAVAUD soumet au Conseil municipal deux demandes de subventions complémentaires pour 2017. La commission de finances propose d'accorder 50.00 € à l'association EMACAL, école de musique de LEGE qui accueille quatre élèves de LA LIMOUZINIÈRE et propose de verser 360.00 € au Secours Populaire Français, Madame Nathalie FAUCOND, adjointe aux Affaires Sociales, indique que cette association est complémentaire aux interventions du CCAS. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accorde les subventions complémentaires pour 2017 :

- EMACAL – Ecole de Musique Legé : 50.00 €
- Secours Populaire Français : 360.00 €

Les crédits sont prévus au BP 2017.

FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2017

Madame Evelyne RAVAUD, Adjointe aux Finances, présente au Conseil municipal l'état n° 1259 FDL transmis par les services fiscaux et notifiant à la commune les bases fiscales pour l'année 2017.

Les bases ont été majorées de 0.40 % par l'état et sont en augmentation pour la Taxe d'Habitation et le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti est en légère baisse.

La commission des finances propose une majoration des taux de 1.50 % pour les trois taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de majorer les taux des impôts locaux de 1.50 % pour 2017 et fixe les taux de la manière suivante :

- Taxe d'habitation 17,68
- Taxe foncière (bâti) 16.23
- Taxe foncière (non bâti) 48,92

Le produit attendu pour 2017 s'élève à 644 107 euros.

BUDGET PRIMITIF – COMMUNE 2017

Madame Evelyne RAVAUD, Adjointe aux Finances, présente le projet de budget communal pour 2017.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 402 103.21 € en dépenses et recettes, les principaux postes étant :

Dépenses :

- 011 Charges à caractère général	456 877 €
- 012 Charges de personnel	810 050 €
- 65 Autres charges de gestion	268 379 €
- 66 Charges financières	49 064 €
- 023 Virement à l'investissement	700 000 €

Recettes :

- 70 Produits des services	232 300 €
- 73 Impôts et taxes	1 065 774 €
- 74 Dotations et participations	452 716 €

La section d'investissement est présentée en équilibre à 3 210 640.22 € et prévoit les travaux et programmes suivants :

- Remboursement capital d'emprunts	100 989 €
- Travaux de bâtiments	49 500 €
- Acquisitions de matériels	45 700 €
- Acquisitions foncières	22 500 €
- Voirie	82 000 €
- Local des Jeunes Barak'ados	276 000 €
- Salle de Sports	1 931 000 €
- Place Henri IV - Rue Ch. de Gaulle	323 725 €
- Divers	83 900 €
- Eclairage Public	44 972 €

Le programme salle de sports est présenté dans sa totalité sachant qu'il sera réalisé sur deux budgets 2017 et 2018. L'autofinancement s'élève à 700 000 € pour 2017, l'emprunt représentant 1 345 000 € dans la prévision, mais sera réalisé sur deux exercices en fonction de l'avancement du projet salle de sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 17 pour et 1 abstention le budget primitif 2017.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2017

Sur proposition de Madame Evelyne RAVAUD, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du lotissement (budget annexe assujetti à la TVA).

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 521 551.09 € et en section d'investissement à 391 587.21 €.

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2016

Budget Locaux Commerciaux:

Sur proposition de Madame Evelyne RAVAUD, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2016 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2016	23 072.45 euros
(B) Déficit d'investissement 2016	18 520.75 euros

Restes à réaliser :

(C) dépenses	0 euro
(D) recettes	0 euro
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	0 euro
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	18 520.75 euros
(G) 002 : excédent reporté fonctionnement	4 551.70 euros

BUDGET PRIMITIF LOCAUX COMMERCIAUX 2017

Madame Evelyne RAVAUD présente le budget annexe des locaux commerciaux qui s'équilibre à 19 211.70 € en section de fonctionnement et à 24 620.75 € en section d'investissement. En dépenses, il prévoit le remboursement des intérêts de la dette et des travaux d'entretien en fonctionnement, le capital d'emprunt constituant la seule dépense d'investissement.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité le budget primitif du service locaux commerciaux pour l'année 2017.

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2016

Budget Logements sociaux

Sur proposition de Madame Evelyne RAVAUD, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2016 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2016	1 498.19 euros
(B) Déficit d'investissement 2016	120 962.15 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	0 euro
(D) recettes	117 440.00 euros
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	3 522.15 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	1 498.19 euros
(G) 002 : excédent reporté fonctionnement	0 euro

BUDGET PRIMITIF LOGEMENTS SOCIAUX 2017

Madame Evelyne RAVAUD présente ce budget annexe qui s'équilibre à 11 600.00 € en section de fonctionnement et à 125 998.15 € en dépenses et recettes d'investissement.

En fonctionnement, il est prévu le remboursement des intérêts d'emprunts ainsi que le virement à la section d'investissement pour 7 059.96 euros. En dépenses d'investissement s'inscrit le déficit de 2016 pour 120 962.15 euros et le remboursement du capital de l'emprunt.

Les recettes proviennent des subventions du département qui restent à encaisser.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité le budget primitif logements sociaux pour 2017.

EMPRUNTS ET GARANTIES D'EMPRUNTS :

Le conseil municipal prend connaissance de l'état de la dette au 1^{er} janvier 2017. L'annuité d'emprunt baisse pour 2017, notamment en raison de la dernière échéance du prêt en francs suisses.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que deux demandes de garanties d'emprunts lui ont été formulées.

La première par Atlantique Habitations pour la rénovation des locatifs des Grands Jardins, la seconde par l'association de la résidence Ker Maria.

Des renseignements ont été pris pour connaître les règles précises en la matière et une étude sera présentée au conseil municipal de mai pour savoir si la commune a les capacités pour garantir ces emprunts.

AVENANT N°1 MAITRISE D'ŒUVRE SALLE DES SPORTS :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'estimation prévisionnelle lors de la signature du marché de maîtrise d'œuvre de la salle de sports était de 1 350 000 € HT, l'estimation définitive en phase Avant Projet Définitif a été arrêtée à 1 520 756,84 € HT, il convient donc de calculer les honoraires d'architecte sur cette base.

Il présente à l'assemblée l'avenant n°1 qui arrête le montant des honoraires du Cabinet MCM Architectes à $1\,520\,756,84 \text{ €} \times 6,8884 \% = 104\,755,81 \text{ € HT}$

Le montant de l'avenant est donc de $104\,755,81 \text{ €} - 92\,993,40 \text{ €}$ soit $11\,762,41 \text{ € HT}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve par 17 voix pour et une abstention l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de la salle de sports et autorise le Maire ou un Adjoint à signer le document à intervenir.

AVENANT N°1 MAITRISE D'ŒUVRE LOCAL DES JEUNES – BARAK'ADOS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'estimation prévisionnelle pour la construction d'un local jeunes avait été fixée à 135 0000 € HT, le changement d'orientation du projet, abandon de la rénovation et construction neuve, a fait progresser le coût d'objectif à 203 104,04 € HT.

L'avenant proposé révisé les honoraires dus au Cabinet Surget-Redois Architectes maîtres d'œuvre de la manière suivante :

$203\,104,04 \text{ €} \times 7,4 \% = 15\,029,70 \text{ € HT}$ soit une rémunération complémentaire de :

$203\,104,04 \text{ €} - 9\,990,00 \text{ €} = 5\,039,70 \text{ € HT}$ d'honoraires complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du local des jeunes Barak'ados et autorise le Maire ou un Adjoint à signer le document à intervenir.

LANCEMENT CONSULTATION POUR MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE :

Madame Delphine COUTAUD adjointe aux affaires scolaires indique au conseil municipal que le marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire a été signé avec la société Restoria avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Ce marché était d'une durée d'un an renouvelable par période d'un an sans excéder 4 ans.

Il convient donc de lancer une consultation pour la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire et également à l'accueil de loisirs avec effet du contrat au 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une consultation pour la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs.

TARIFS 2017 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – MINI-CAMP :

Madame Véronique JOUAN, propose au conseil municipal de fixer les tarifs pour le mini-camp d'été organisé par l'accueil de loisirs Les Fripouilles.

Ce mini-camp se déroulera sur quatre jours en séjour à Pont Caffino.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix pour et 1 abstention fixe les tarifs pour le mini-camp de la manière suivante :

Quotient familial	Tarif mini-camp
< 300	126 €
301 à 450	130 €
451 à 600	134 €
601 à 750	138 €
751 à 900	142 €
901 à 1200	146 €
> 1201	150 €

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU AU PROFIT DE SES COMMUNES MEMBRES :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à intervenir avec la communauté de communes de Grand Lieu afin d'obtenir le mise à disposition du service commande publique.

Ce service effectue la gestion des marchés des groupements d'achats mis en place dans le cadre de la communauté de communes.

De plus, il pourra intervenir à la demande de chaque commune pour l'élaboration de marchés publics propres à chacune.

La prestation annuelle est fixée à 0.50 euros par habitant soit pour La Limouzinière 1 205.50 euros en 2017.

L'élaboration de marchés à la demande sera facturée au prix de 22.32 euros de l'heure.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention présentée et charge le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

INSTALLATION D'UN CABINET INFIRMIERS :

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté pour l'installation d'un cabinet infirmiers sur la commune.

Le projet serait d'occuper le local communal 14. Rue du Commerce loué actuellement à Madame Anaïs JACOB, ostéopathe, les horaires d'occupation étant différents.

La commune doit autoriser un accord entre les occupants afin de régulariser l'occupation de ce local par deux entités différentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le cabinet infirmier à utiliser le local 14 Rue du Commerce et à passer un accord avec le locataire.

MODULAIRES STADE MUNICIPAL :

Messieurs CORMIER et GRONDIN présentent au conseil municipal le projet d'installation de modulaires au stade municipal pendant les travaux de réhabilitation de la salle de sports. Ces modulaires seraient positionnés sur le parking devant le terrain d'entraînement et serviraient de vestiaires au club de football.

Deux propositions sont examinées, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de la société ALGECO légèrement moins disante et qui semble mieux adaptée aux besoins.

Le Maire ou un adjoint est chargé de signer le contrat à intervenir pour une durée de 9 mois minimum, prorogeable en fonction de l'avancement des travaux de la salle de sports.

BUREAUX DE VOTE :

Validation des permanences des bureaux de vote pour les Présidentielles.

SALLE MUNICIPALE POUR ELECTIONS :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur le prêt de salle aux candidats aux élections législatives.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide mettre à disposition gratuitement la petite salle Henri IV aux candidats aux élections législatives de juin et ce une fois par candidat et par tour de scrutin.

PRIMAVERA :

Monsieur Cyrille CORMIER présente l'organisation de la PRIMAVERA qui se déroulera à LA LIMOUZINIÈRE au parc du Château et Logis du Château le samedi 13 mai 2017.

JOURNEE DES ASSOCIATIONS ET ARTISANS :

Elle se tiendra le samedi 29 avril 2017 au stade municipal. Monsieur CORMIER précise qu'une douzaine d'associations et autant d'entreprises ont répondu.

PROCHAINE REUNION : LUNDI 15 MAI 2017 A 20H00